



**RÈGLEMENT DE LA
CORRIDA AMBOISIENNE
DU 07 OCTOBRE 2023**

Table des matières

Préambule	4
Organisateur	4
Lieu, date et heure, catégorie et nature de la compétition.....	4
Conditions de participation	5
Certificat médical.....	5
Inscriptions	6
Droit d'inscription.....	7
Clôture des inscriptions	7
Athlètes handisports.....	7
Mineurs	7
Retrait des dossards	7
Port du dossard	8
Rétractation.....	8
Acceptation du présent règlement.....	8
Cession de dossard	8
Assurance	8
Responsabilité civile :.....	8
Assurance dommages corporels	9
Règles sportives	9
Jury.....	9
Suiveurs	9
Chronométrage	9
Classements et récompenses	10

Classements.....	10
Récompenses	10
Ravitaillement.....	11
Sécurité et soins.....	11
Voies utilisées.....	11
Sécurité des concurrents	11
Protection de l'environnement	12
Droit à l'image	12
Force majeure.....	12
Annulation	12

Préambule

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tous engins à roue(s), ainsi qu'aux animaux hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci.

Organisateur

L'AVENIR AMBOISE ATHLETISME est organisateur de cette manifestation.

Responsable organisation : **Bernard VILLEDIEU**

Contact :

AVENIR AMBOISE ATHLETISME

8 rue Arthur Raymond

37400 AMBOISE

Tél: 06 60 68 33 72

Mail :

- aamboise.athle@wanadoo.fr
- bernard.villedieu@wanadoo.fr

Site Internet : <http://club.sportsregions.fr/aveniramboiseathle/>

Lieu, date et heure, catégorie et nature de la compétition

La corrida se déroulera au cœur de la ville historique d'Amboise : **Départ et Arrivée** : Place du Château (Michel Debré)

Le **Samedi 07 Octobre 2023** selon le programme suivant :

- **18h 00** : course de 1000m à allure contrôlée pour : **EA** (Ecole Athlétisme) enfants nés en 2015-2016-2017 et **PO** (Poussins) Enfants nés en 2013-2014
- **18 h 20** : Course de 2000m pour **BE** (BEjamins) Enfants nés en 2011-2012 et **MI** (Minimes) Enfants nés en 2009-2010
- **19 h 00** : course principale de 9 km (2boucles de 4,5km). Coureurs nés en 2008 et avant, soit : (Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters)

La compétition se déroule en ville sur des voies publiques et privées avec des passages dans des lieux historiques (Château Royal et le Clos Lucé)

Conditions de participation

La participation à la manifestation est accessible à tous les coureurs licenciés FFA ou Non :

Les courses sont limitées à 499 participants.

Certificat médical

Conformément aux articles L231-2 du Code du sport, la participation à la compétition est soumise à la **présentation obligatoire** :

- D'une licence : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir, délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée** (Liste disponible sur <https://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition**, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les participants mineurs non licenciés FFA : l'inscription est subordonnée à l'**attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur**, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive

nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, devront fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue). Les documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Inscriptions

Les inscriptions en ligne se font sur PROTIMING à l'adresse suivante :

<https://www.protiming.fr/Runnings/detail/6991-Corrida-Amboisienne>

Couverture annulation pour les participants possible sur le site PROTIMING

Les bulletins d'inscriptions « papier » sont à télécharger à l'adresse suivante : [Bulletin d'Inscription 2023 - AVENIR d'AMBOISE ATHLETISME \(aveniramboiseathletisme.com\)](#)

Ils sont à retourner accompagnés d'un chèque du montant des inscriptions au plus tard le mercredi 3 octobre 2023.

A l'adresse suivante :

Avenir Amboise Athlétisme
8 rue Arthur Raymond
37400 AMBOISE
A l'attention de Monsieur Bernard VILLEDIEU

Possibilité de s'inscrire sur place dans la limite des places disponibles. Possibilité de régler par CB.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, par fax et par courriel.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de :

- Gratuit pour les courses des catégories : EA – PO – BE - MI
- Autres catégories : 8 € pour les licenciés et 10 € pour les non licenciés

Le montant sera majoré de 3 € pour les inscriptions effectuées le jour de la course

Clôture des inscriptions

Les inscriptions effectuées via le site en ligne « PROTIMING » seront clôturées au plus tard le 4 octobre 2023 à 23h.

Les inscriptions envoyées par courrier seront clôturées au plus tard le 03 octobre 2023

Les inscriptions sur place seront clôturées au plus tard 1 heure avant le départ de chaque course

Athlètes handisports

Les athlètes en fauteuil ne sont acceptés.

Mineurs

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale devra être remplie, datée et signée.

Retrait des dossards

Ils sont à retirer dans le tunnel sous le Château Royal , place Michel DEBRÉ , le jour de la compétition à partir de 15h.

Attention : Les dossards sont à retirer individuellement. Il ne sera pas possible de récupérer le dossard d'un autre participant.

Port du dossard

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition et dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Pendant les courses, les coureurs sans dossard seront immédiatement exclus.

Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurance

Responsabilité civile :

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès « d'AIAC Courtage. »

Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

Suiveurs

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits, sous peine de disqualification.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par des transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du coureur entraînera la disqualification du concurrent.

Classements et récompenses

Classements

Le temps officiel ou temps scratch, sera le temps écoulé entre le signal de départ et le franchissement de la ligne d'arrivée par l'athlète.

Le temps réel sera le temps écoulé entre le franchissement de la ligne de départ et franchissement de la ligne d'arrivée par l'athlète.

Ces deux temps seront mesurés pendant la course.

Les classements seront établis par catégories et classement scratch féminin et masculin.

Les résultats du 9 Km seront affichés, dès leur validation par le juge arbitre, sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet sur place

Ils seront publiés sur les sites Internet :

- De l'Avenir Avenir Athlétisme : <http://club.sportsregions.fr/aveniramboiseathle/>
- De la société de d'inscription en ligne « PROTIMING » :
<https://www.protiming.fr/Results/liste>
- De la Fédération Française d'athlétisme :
<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=5257>
- De la CDR 37 : <https://www.cdr37.net/>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

Récompenses

Sur le podium :

- Pour la course EA-PO : Une médaille sera remise à chaque concurrent
- Pour la course BE-MI : Les 3 premiers concurrents de chaque catégorie recevront une récompense/lot

- Pour la course du 9km : Les 3 premiers concurrents, Hommes et Femmes, au temps scratch recevront un lot

A noter : A l'issue de la course, un ravitaillement copieux, avec des produits locaux, sera offert.

Ravitaillement

Le ravitaillement à l'arrivée remplacera les récompenses individuelles

Sécurité et soins

Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

La sécurité sur le parcours sera assurée par des bénévoles. Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité (signaleurs) et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à leurs directives.

Sécurité des concurrents

Le service médical est assuré par les secouristes agréés de [Touraine Secours Assistance aux Personnes](#). L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il est recommandé à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les signaleurs, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Force majeure

En cas de force majeure ou toute autre circonstance mettant la sécurité des coureurs en danger, l'organisateur, se réserve le droit d'annuler ou décaler les horaires de départ, il pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leur frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune indemnité.